

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1re Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 9 août 2021.

Sont présents :

M. Christian Bégin, conseiller siège 1    M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3    M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h05)

2021-08-233    **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-08-234    **3 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de juillet 2021 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1ere période de question**

**5 Correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance du mois de juillet 2021.

**6 Législation**

**6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur les animaux**

Reporté

2021-08-235 **6.2 Nomination CCU 2021-2022**

Attendu le règlement 27-04 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Attendu la période de covid ayant dérangé le bon déroulement des activités;

Attendu qu'il y a lieu de reconduire le mandat précédent;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu;

Que le comité est composé de messieurs Germain Fortin, Claude Deblois, conseillers et de messieurs Émilien Roy, Pierre Aubé, citoyens;

Que le conseil entérine la formation du comité en date du 2020-11-05;

Que le mandat est pour une durée de 2 ans, tel que stipulé à l'article 7 du règlement 27-04.

Adopté à l'unanimité

2021-08-236 **6.3 Dérogation mineure – 4 937 706 & 5 558 994**

Considérant qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure, pour le lot 4 937 706 et 5 558 994 visant à permettre d'aménager une allée d'accès au stationnement centrale de 3.5 mètres par lot contigu pour un total de 7 mètres. Selon le règlement de zonage à l'article 4.9.2 concernant les allées d'accès "doit avoir un minimum de 6 mètres et un maximum de 10 mètres (par lot)".

Considérant qu'un avis public a été publié le 15 juillet 2021;

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre de la séance tenue le 15 juillet 2021;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise la dérogation mineure au règlement de zonage visant l'aménagement une allée d'accès au stationnement centrale de 3.5 mètres par lot contigu pour un total de 7 mètres au lieu d'un minimum de 6 mètres et un maximum de 10 mètres par lot pour le projet d'immeubles situés sur le lot 4 937 706 et 5 558 994;

Adopté à l'unanimité

2021-08-237 **6.4 Demande de prolongation de délai projet RIRL 2017-696**

Considérant que les travaux en lien avec le Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Projet 2017-696 sont partiellement réalisés

Considérant la présence d'instabilité importante dans l'infrastructure du 7e rang lors de l'exécution des travaux par l'entrepreneur;

Considérant la recommandation actuelle de l'ingénieur, de l'entrepreneur et les représentants de la municipalité afin que les travaux d'asphaltage soient effectués en 2022 afin de laisser un temps supplémentaire de drainage et compactage supplémentaire;

Considérant le délai à respecter dans le cadre du programme RIRL et la date de fin des travaux qui est le 29 mars 2022, soit 12 mois à partir de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre;

Pour ce motif, il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil demande au ministère des Transports (MTQ) un prolongement pour la réalisation finale des travaux d'asphaltage, et ce, jusqu'en juillet 2022.

Adopté à l'unanimité

2021-08-238 **6.5 Projet Zone neutre**

Considérant que la Sûreté du Québec souhaite mettre en place une ZONE NEUTRE sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Considérant que cette zone sera offerte aux citoyens afin de pouvoir procéder à l'échange d'articles ou pour le transfert des enfants;

Considérant que cette zone de rencontre neutre doit être un endroit sous vidéosurveillance 24 heures sur 24 avec des images enregistrées et bien éclairées le soir;

Considérant que le stationnement de l'aréna Marcel Dutil serait un endroit approprié pour l'aménagement d'une ZONE NEUTRE;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte que la ZONE NEUTRE soit localisée dans le stationnement de l'aréna Marcel Dutil et autorise l'achat de la signalisation nécessaire au projet et à l'aménagement du site pour 2022.

Adopté à l'unanimité

2021-08-239 **6.6 Adoption de la Politique municipale des aînées (MADA) et de la famille**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînées (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective;

Considérant que la proposition de la Politique municipale des aînées (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

Considérant que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînées et des familles;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu;

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînées (MADA) et de la famille.

Adopté à l'unanimité

2021-08-240 **6.7 Adoption du plan d'action de la Politique municipale des aînées (MADA) et de la famille**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînées (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle;

Considérant que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

Considérant que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles;

Considérant que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu;

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité

2021-08-241 **6.8 Adoption de dépôt de la demande d'aide financière au Programme ruralité et région volet 4 – Coopérative de gestion d'équipement et de garde estivale SSI**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale-volet 4;

Attendu que les municipalités de Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Martin, Saint-René et Saint-Théophile désirent présenter un projet de Gestion et acquisition des équipements respiratoire et de mise en place de garde estivale service de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à participer au projet de gestion et acquisition des équipements respiratoire et de mise en place de garde estivale SSI et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – volet 4;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Martin organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

**6.9 Autorisation servitude en faveur de la Municipalité, Rita Bégin & Yann Nadeau**  
Point reporté

## **7 Trésorerie**

2021-08-242 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice

générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-08-242;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 788 879.51 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2021-08-243 **7.2 Demande de paiement #3 – Remplacement de la canalisation**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 3 pour le projet de remplacement de canalisation;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil autorise le paiement numéro 3 au montant 34 803.24 \$ taxes incluses au Construction de l'Amiante inc. ;

Ces montants tiennent également compte d'une retenue contractuelle de 10 %.

Adopté à l'unanimité

2021-08-244 **7.3 Demande de paiement #2- Lafontaine et Fils**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 2 pour le projet de réfection de voirie d'une section de la rue de l'Église et du rang 7;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise le paiement numéro 2 au montant 693 583.72 \$ taxes incluses à Lafontaine et Fils;

Ces montants tiennent également compte d'une retenue contractuelle de 10 % chacun.

Adopté à l'unanimité

2021-08-245 **7.4 Demande de paiement #3 – Excavation Bolduc**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 3 pour le projet de réfection de la 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rue Sud;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par WSP;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil autorise le paiement numéro 3 au montant 211 375.30 \$ taxes incluses à Excavation Bolduc détaillé comme suit :

**4<sup>e</sup> Rue Sud** : 143 082.44 \$ incluant 6 222.33\$ de TPS et 12 413.54 \$ de TVQ

**13<sup>e</sup> Rue Sud** : 68 292.86 \$ incluant 2 969.90 \$ de TPS et 5 924.95 \$ de TVQ

Ces montants tiennent également compte d'une retenue contractuelle de 10 % chacun.

Adopté à l'unanimité

## **8 Fourniture et équipement**

### 2021-08-246 8.1 **Abrasif Xtragrip**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de retenir la soumission de Formule RP en date du 5 août 2021 pour le traitement Xtragrip de 500 Tm à 8.99\$/Tm pour un montant de 4 495 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

### 2021-08-247 8.2 **Révision couverture assurance SPE**

Attendu que le conseil est désireux d'assurer à la juste valeur les bâtiments, contenus et équipements des infrastructures appartenant à la Municipalité;

Attendu que SPE Valeur assurable inc. est partenaire de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil retient les services de SPE Valeur assurable inc. afin d'évaluer la valeur de reconstructions, le contenu et équipement de l'usine de filtration et l'usine d'épuration des eaux pour un montant de 4 725 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

### 2021-08-248 8.3 **Soumission contrôle qualitatif pour projet rue de l'Église**

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer un contrôle de qualité sur les matériaux utilisés dans le cadre des travaux de réfection de voirie d'une section de la rue de l'Église;

Attendu qu'il y a recherche de prix auprès de 2 fournisseurs;

Englobe : 13 865.53 \$ taxes incluses

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil entérine la retenir des services de Englobe pour un montant avant taxes de 13 865.53 \$.

Adopté à l'unanimité

### 8.4 **Achat planteuse poteau**

Point reporté

## **9 Personnel**

### 2021-08-249 9.1 **Poste de journalier opérateur de déneigeuse**

Attendu que la démission de monsieur Guy Nadeau au poste de journalier opérateur de déneigeuse;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que l'affichage soit fait selon la procédure indiquée à la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2021-08-250 9.2 **Diagnostic organisationnel opérationnel– secteur travaux publics**

Attendu que le conseil est au fait de l'étalement des fonctions de ses gestionnaires et de la retenue des services de ressources extérieures afin de compenser aux tâches à réaliser dans le secteur des travaux publics;

Attendu que la Municipalité désire procéder à l'analyse fonctionnelle de tâches et d'efficacité organisationnelle du secteur des travaux publics;

Attendu que ce mandat peut alimenter l'embauche ou l'implantation d'outil de planification à l'intérieur de l'équipe en optimisant le travail des ressources par des gains potentiels de productivité;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil retienne la proposition de SMI Performance pour le diagnostic organisationnel pour le secteur des travaux publics pour un montant forfaitaire de 11 000 \$ excluant frais de repas, d'hébergement et de kilométrage tel que soumissionné le 13 juillet 2021 portant le numéro de référence 210713A;

Que le coût du mandat soit prélevé au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

2021-08-251 9.3 **Période de vacances Mathieu & Grecia**

Attendu que monsieur Mathieu Carrier et madame Grecia Florentino déposent une demande pour une période de vacances du 16 décembre 2021 au 13 janvier 2022 inclusivement;

Attendu que monsieur Samuel Tardif assure le remplacement de monsieur Mathieu Carrier durant cette période;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'autoriser la demande de monsieur Mathieu Carrier et madame Grecia Florentino.

Adopté à l'unanimité

10 **Loisirs et Culture**

2021-08-252 10.1 **Horaire bibliothèque**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'adopter la modification de l'horaire de la bibliothèque en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Lundi de 14h à 20h  
Mercredi de 14h à 20h  
Samedi de 10h à 12h

Adopté à l'unanimité

2021-08-253 10.2 **Adoption budget Hockey Plaisir**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil compense le budget 2021 par la diminution des frais de location de glace pour une valeur de 1 334 \$ (20.52 heures de glace);

Que l'administration des activités liées au hockey plaisir pour des dépenses estimées de 6 609 \$ et des revenus estimés de 5 275 \$ est effectué par le biais du personnel de la municipalité en aide au comité bénévole;

Budget Préliminaire Hockey Plaisir 2021-2022	
BUDGET	
<b>Dépenses</b>	
Chronomètre 20 \$ par game pour 10 fois	200 \$
Arbitre 20 \$ par game 12 fois	224 \$
Location glace 23 semaines à 3 heures	4 485 \$
Tournoi mi-saison	1 300 \$
Chrinometre-arbitre mi-saison 20 games ( 10 \$ )	400 \$
<b>TOTAL DES Dépenses</b>	<b>6 609,00 \$</b>
<b>Revenus</b>	
Inscriptions (125/enfant) 27	3 375 \$
Pourboire de l'évènement 4 Chevaliers	500 \$
Commandite Municipalité St-Robert	100 \$
Desjardins pour tournoi mi- saison	1 300 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 275,00 \$</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>(1 334,00) \$</b>

actuellement 27 inscriptions possibilité de 30 mais pas sur

Adopté à l'unanimité

## 11 Rapports

### 11.1 Conseil des maires à la MRC

Aucun conseil pour le mois de juillet

### 11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Aucun conseil pour le mois de juillet

## 12 Divers

### 12.1 Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour la mise aux normes d'installation septique

Monsieur le conseiller Christian Bégin, par la présente;

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 206-21 décrétant une dépense de 100 000 \$ pour le financement d'un montant de 100 000 \$ pour la mise aux normes d'installations septiques;

Dépose et présente le projet du règlement numéro 206-21 décrétant une dépense de 100 000 \$ pour le financement d'un montant de 100 000 \$ pour la mise aux normes d'installations septiques.

## 13 2<sup>e</sup> Période de question



2021-08-254 14 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. (20h20)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....